COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CASTELRENAUDAIS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L5211,36 DU CGCT

Exercice budgétaire 2024

SOMMAIRE

- Les résultats de l'exercice 2023
- Les principaux éléments financiers 2023 : les recettes fiscales
- Les dotations, fonds de péréquation et la redevance d'ordures ménagères
- Les coûts de fonctionnement des services à la population
- Les recettes d'investissement suite à l'obtention de subventions et la vente de terrains
- La mise en œuvre du projet de territoire en 2024
- Orientations budgétaires 2024
- État de la dette
- État du personnel intercommunal
- État des frais des élus
- Annexes :
  - Le contexte national d'élaboration du budget 2024
  - Les champs de compétences de l'EPCI
  - Prévisionnel 2024

Résultats exercice 2023

- **Résultats exercice 2023 – Budget général (écritures réelles + écritures d'ordre) hors résultat antérieur :**
  - **Section de fonctionnement de l'exercice : + 278 501,13 € (pour rappel + 736 919,26 € en 2022).**
  - **Section d'investissement de l'exercice : + 133 140,96 € (pour rappel + 162 620 € en 2022)**

- **Résultats exercice 2023 – Budget immeubles de rapport (écritures réelles + écritures d'ordre) hors résultat antérieur :**
  - **Section de fonctionnement de l'exercice : + 89 467,37 € (pour rappel +106 524 € en 2022).**
  - **Section d'investissement de l'exercice : + 33 773,68 € (pour rappel -273 754 € en 2022).**

- **Résultats exercice 2023 – Budget zones d'activités (écritures réelles + écritures d'ordre) hors résultat antérieur :**
  - **Section de fonctionnement de l'exercice : + 4 118 599,03 € (pour rappel -34 459,83 € en 2022).**
  - **Section d'investissement de l'exercice : + 1 800 593,77 € (pour rappel – 1 435 105,60 € en 2022).**

Globalement pour la seule exécution de l'année 2023, un excédent de fonctionnement pour les 3 budgets de 4 486 567 € et un excédent d'investissement de 1 967 508 €, hors reprise des résultats antérieurs.

Résultats exercice 2023

➢ **Budget général :**

	Résultat de l'exercice 2023	Résultat antérieur (1/01/2023)	Résultat cumulé fin 2023 (31/12/2023)
Fonctionnement	278 501,13 €	4 030 524,60 €	4 309 025,73 €
Investissement	133 140,96 €	2 226 426,21 €	2 359 567,17 €

➢ **Budget immeubles de rapport :**

	Résultat de l'exercice 2023	Résultat antérieur (1/01/2023)	Résultat cumulé fin 2023 (31/12/2023)
Fonctionnement	89 467,37 €	278 771,55 €	368 238,92 €
Investissement	33 773,68 €	-74 093,63 €	-40 319,95 €

➢ **Budget zones d'activités**

	Résultat de l'exercice 2023	Résultat antérieur (1/01/2023)	Résultat cumulé fin 2023 (31/12/2023)
Fonctionnement	4 118 599,03 €	880 569,98 €	4 999 169,01 €
Investissement	1 800 593,77 €	-2 680 653,88 €	-880 060,11 €

Principaux éléments financiers 2023 : Les recettes fiscales

- **Des recettes fiscales dynamiques sous l'effet de l'évolution des bases.**

- **Maintien des taux de la fiscalité professionnelle en 2023 :**

  - **CFE (Cotisation Foncières des Entreprises) : taux 23,58 %**
    recette fiscale de 1 001 443 € (938 720 € en 2022)

  - **CVAE (Cotisation sur le Valeur Ajouté des Entreprises) remplacé par une fraction de TVA dont la base est calculée sur la recette de 2022 augmenté de la dynamique de la fraction de TVA nationale si elle est positive.**
    recette fiscale de 620 314 € en 2023 (512 169 € en 2022)

  - **TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)**
    recette fiscale de 134 698 € en 2023 (118 921 € en 2022)

  - **IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)**
    recette fiscale de 130 696 € en 2023 (106 126 € en 2022)

Principaux éléments financiers 2023 : Les recettes fiscales

- **Maintien de la fiscalité ménage en 2023 :**

  - **TH (Taxe d'Habitation) supprimée sur les résidences principales et remplacée par le versement d'une fraction de TVA nationale.**
    recette : 1 665 998 € en 2023 (fraction de TVA en 2022 : 1 621 725 € et recette de la TH en 2022 : 98 595 €)
    En 2023 la recette de la TVA nationale a été moins dynamique que prévue initialement.

  - **TFNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) : maintien du taux à 1,59 %**
    recette : 20 575 € en 2023 (19 239 € en 2022)

  - **TFB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) : maintien du taux à 2,75 %**
    recette : 396 055 en 2023 (367 538 € en 2022)

Principaux éléments financiers 2023 : Les dotations, les fonds de péréquation et la redevance d'ordures ménagères

- **Des dotations d'État 2023 qui globalement augmentent moins vite que l'inflation :**
  - **Une dotation d'intercommunalité perçue de 309 304 € (294 399 € en 2022).**
  - **Une dotation de compensation perçue de 677 557 € (681 514 € en 2022).**

- **Les fonds de péréquation en 2023 :**
  - **La perception du fonds de péréquation départemental de 22 613 € (23 318 € en 2022).**
  - **La perception de la part intercommunale du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) selon la répartition de droit commun entre l'EPCI et les communes membres de 163 571 € (157 485 € en 2022).**

- **La redevance d'ordures ménagères en 2023 :**
  - **La redevance d'ordures ménagères a généré une recette de 2 007 257,43 € (1 997 311 € € en 2022) qui couvre les charges de la collecte et du traitement des déchets, et permet d'anticiper la mise aux normes des déchetteries (195 855 €).**
  - **La contribution de la Communauté de communes au SMICTOM d'Amboise s'élève à 1 776 770 € HT.**

Principaux éléments financiers 2023 : Les coûts de fonctionnement des services à la population

- **L'inflation a pesé lourdement sur les charges énergétiques : 454 070 € payés en 2023 (multiplié entre 1,8 et 2,3 selon les contrats) soit 245 114 € de plus en 2023 par rapport à 2022.**

- **Les loyers des bâtiments loués (376 725 €) ont permis de couvrir les charges de fonctionnement.**
  En 2023, la Communauté de communes a complété le maillage des maisons de santé par l'acquisition et la gestion de la maison de santé de Saint-Laurent-en-Gâtines.

- **Le reste à charge du fonctionnement du centre aquatique intercommunal s'élève à 771 333 € en 2023 sous l'impact des hausses de tarif des fluides (+ 199 972 € entre 2022 et 2023 soit x 2,3).**
  (Pour rappel le reste à charge était de 557 193 € en 2022, 635 365 € en 2021, 607 758 € en 2020, 529 519 € en 2019).

- **Un reste à charge contenu de l'aire d'accueil des gens du voyage : 64 820 € (pour mémoire le reste à charge était de 48 599 € en 2022). En 2023, les charges énergétiques ont augmenté de 1 000 € (7 896 € en 2023) et des frais de domiciliation se sont élevés à 9 432 €.**
  Pour rappel, la réhabilitation en 2022 avait généré une fermeture le temps des travaux et moins de réparations.

Principaux éléments financiers 2023 :
Les coûts de fonctionnement des services à la population

- **Le reste à charge des services de la petite enfance (Multi accueil, Relais petite enfance, Lieu d'accueil enfants parents et Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) s'élève à 227 442 € (contre 217 352 € en 2022). Fin août 2023, la gestion du Multi accueil a été confié à VYV3.**

- **L'exercice de la prise de compétence Enfance – jeunesse au 1er janvier 2023 génère un reste à charge comptable de 454 070 €** (dont 355 822 € au titre des ALSH et 98 248 € au titre des services support : coordination, inscription, facturation) **avant déduction de la participation des communes via la CLETC 2023 (73 367 €).**

CONCLUSION :

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement du budget général et du budget Immeubles de rapport ont augmenté de 13 %, soit + 969 767 € entre 2023 et 2022, avec notamment :

- **L'inflation impactant les fluides : + 245 114 €**
- **La prise d'une nouvelle compétence + 380 703 €**
- **L'augmentation du SMIC (janvier et mai) et la hausse du point d'indice de la fonction publique territoriale (juillet)**
- **Les formules d'actualisation sur les marchés pluriannuels**

Principaux éléments financiers 2023 : Des recettes d'investissement suite à l'obtention de subventions et la vente de terrains

Dans sa recherche d'optimisation des coûts, la Communauté de communes a bénéficié de 420 440 € de subventions pour financer ses investissements :

- **L'obtention des soldes des subventions pour la rénovation des commerces des Hermites (Région et DETR : 96 990 €).**
- **L'obtention d'une subvention F2D pour l'acquisition et la modernisation de la maison de santé de Saint-Laurent-en-Gâtines (35 000 €).**
- **La subvention (8 256 €) relative à l'acquisition du logiciel petite enfance et portail famille.**
- **La subvention (3 965 €) pour l'installation de la géothermie au centre aquatique castel'eau.**
- **La perception des acomptes des subventions mobilité, sur le schéma directeur cyclable (1 797 €) et le plan de mobilité en milieu rural (4 665 €).**
- **Le solde de la subvention F2D pour la modernisation et la valorisation du patrimoine communautaire (15 275 €).**
- **La perception d'un acompte pour l'étude relative à la restauration des tanneries (28 834 €).**
- **La perception des acomptes pour le portage des études patrimoniales de l'eau potable, l'assainissement collectif et l'eau pluviale (225 658 €).**

Par ailleurs les ventes de terrains ont permis une recette de 7 521 664 €

- **La vente des terrains aménagés sur Porte de Touraine à GLP et Intersport (7 486 664 €)**
- **La vente d'un terrain aménagé sur le Parc Industriel Ouest à Kaly (35 000 €)**

Orientations budgétaire 2024
Données de cadrage

Alors qu'en 2020 et 2021 les résultats de l'exercice étaient négatifs et avaient nécessité de ponctionner l'épargne antérieur, les résultats positifs de 2022 et 2023 permettent de clôturer l'exercice sans amputer les résultats antérieurs reportés.

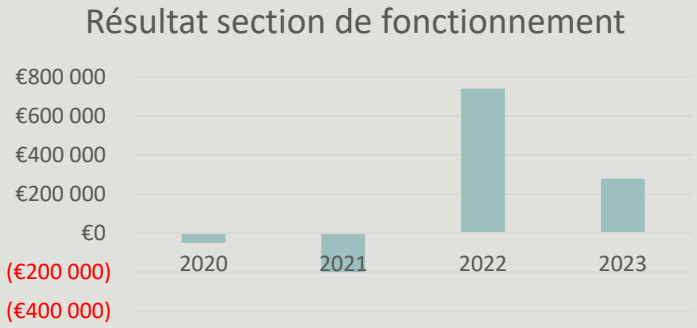

- **Pour 2024, en parallèle du contexte inflationniste, on peut envisager un gain sur les recettes fiscales calculées sur les bases locatives (évolution de 3,9 % hors valeurs locatives professionnelles). Concernant le reversement d'une fraction de TVA nationale, les recettes fiscales sont plus volatiles, sauf pour la CVAE pour laquelle un socle est garanti à hauteur de la moyenne des recettes de CVAE perçues de 2020, 2021 et 2022.**
  Mais le contexte inflationniste engendre des coûts de fonctionnement incompressibles, notamment sur les fluides, les clauses de révision des marchés publics et les travaux.

- **Pour 2024, il existe des capacités d'investissement notamment suite à la vente de terrains de Porte de Touraine et du Parc Industriel Ouest.**

Orientations budgétaire 2024
Données de cadrage

- La création de l'entrée de la zone d'activités d'Autrèche avec la construction d'une crèche collective de 24 places (650 000 € - subvention CAF 380 000 € et 150 000 € de prêt à taux 0), un restaurant (900 000 €) et 6 ateliers relais (2 000 000 €).

- Choix d'un maitre d'œuvre pour l'aménagement des 2 tanneries (estimation : 300 000 €).

- La préparation du futur transfert de compétence eau potable et assainissement au plus tard le 1er janvier 2026 (étude + AMO 167 000 € et recrutement d'un responsable technique 25 000 € (second semestre 2024) : dépenses subventionnables).

- La réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires en lien avec le renouvellement de la convention avec le SIEIL. (convention + audits : 20 000 €).

- La modification du PLUi qui découle des politiques d'aménagement du territoire 40 000 €.

- L'augmentation de la contribution de la Communauté de communes au syndicat de la Cisse due à la modification de leurs statuts : 5 710 €.

- Mise en œuvre d'une OPAH simplifiée :
  - ✓ Prestations 80 000 € subventionnées à hauteur de 30 000 €,
  - ✓ Aides aux particuliers 40 000 €.

Orientations budgétaire 2024
Données de cadrage

- La création de terrains familiaux : 350 000 € - 290 000 € de subventions.
- La création d'un 7ème ALSH à la Ferrière afin de densifier le nombre de places d'accueil : 40 000 € d'investissement.
- Augmentation des charges de fonctionnement des ALSH : Harmonisation de la gestion des ALSH (Saunay et Auzouer-en-Touraine) et création de l'ALSH de La Ferrière : 68 218 € de dépenses supplémentaires et 34 015 € de recettes supplémentaires.
- La réflexion sur la construction d'un équipement multisports.
- La réflexion sur l'acquisition d'un domaine à vocation culturelle / touristique (acquisition 1 500 000 € + chiffrage des travaux en attente)
- La réflexion sur l'organisation d'un festival communautaire en 2025.
- Mise en œuvre des boucles cyclo-touristiques : 140 000 € - 56 000 € de subventions.
- Réflexion sur une mobilité de liaison.

État de la dette

Aucun nouvel emprunt contracté depuis 2017.

L'encours de la dette au **1er janvier 2024** est de **2 673 109 €,** composé de :

- 1 emprunt sur le budget général, générant 50 000 € de remboursement de capital et 8 562 € d'intérêt en 2024.
- 3 emprunts sur le budget Immeubles de rapport, générant 115 924 € de remboursement de capital et 67 190 € d'intérêt en 2024 (dont 2 emprunts reçus lors de la prise de compétence de la gendarmerie).

Soit globalement, pour 2024, 165 924 € de remboursement de capital et 75 752 € d'intérêt.

La capacité de remboursement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au 1er janvier 2024 est de **7,3 années**, compte tenu d'une CAF 2023 de 364 968 €*.

* (Budget général + budget annexe immeubles de rapport)

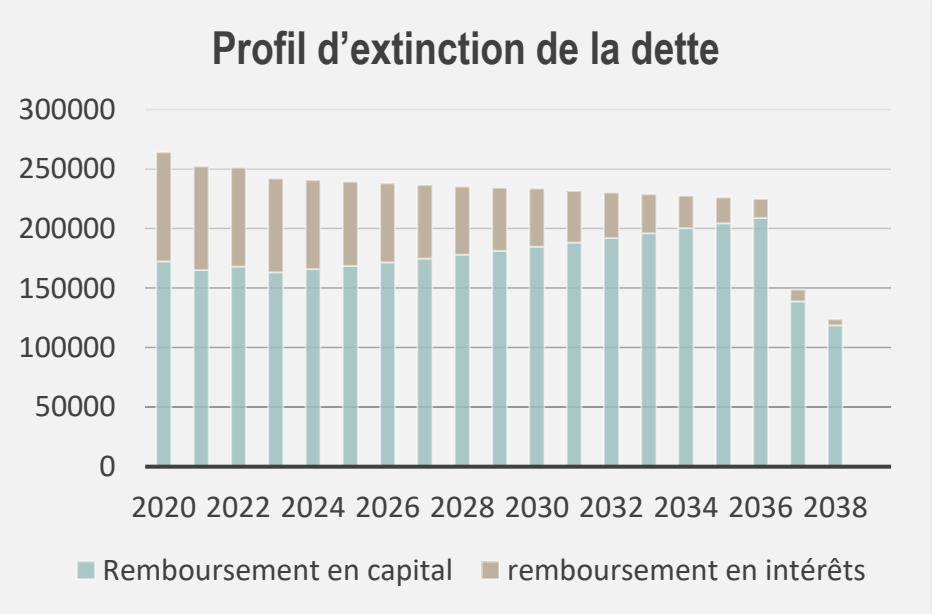

État du personnel intercommunal et mis à disposition

Prospective des ressources humaines communautaires	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (projection)
Nombre d'agents permanents en nombre	**46**	**55**	**67**
dont catégorie A	8	5	6
dont catégorie B	17	19	19
dont catégorie C	18	25	40
Soit catégorie C en ETP	*17,71*	21,40	31,38
dont autres	1	1	2
Nombre d'agents en CEE		15	15
Masse salariale globale (Rémunérations brutes + charges patronales)	**1 887 578 €**	**2 090 171 €**	**2 364 330 €**

Prospective des ressources humaines mis à disposition pour l'exercice des compétences communautaires	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (projection)
Nombre d'agents mis à disposition	**2**	**19**	**19**
Masse salariale globale (Rémunérations brutes + charges patronales)	**3 535 €**	**194 219 €**	**216 340 €**

État des frais des élus

Présidente et Vice-Présidents	Année 2023		Année 2024	
	Indemnités brutes	Remboursement de frais	Indemnités brutes	Remboursement de frais
Présidente + 5 Vice-Présidents	68 135 €	2 914 €	68 200 €	3 000 €

Fiscalité

Proposition : augmentation de la fiscalité de 1%

Fiscalité directe	Base 2023	Taux	Recette 2023	Projection base 2024	Taux (+1%)	Recette 2024
CFE (contribution foncière des entreprises)	4 247 000	23,58 %	**1 001 443 €**	4 412 633	23,82 %	**1 051 089 €**
TFNB (taxe foncière non bâtie)	1 294 000	1,59 %	**20 575 €**	1 344 466	1,61 %	**21 646 €**
TFB (taxe foncière bâtie)	14 402 000	2,75 %	**396 055 €**	14 963 678	2,78 %	**415 990 €**
			1 418 073 €			**1 488 725 €**

Annexe :
Le contexte national d'élaboration du budget 2024

Projet Loi de Finances 2024

Contexte et perspectives macroéconomiques

La Loi de finances a été construite sur une hypothèse :

- **de croissance de 1,4 % en 2024 (+0,8 % en 2023), revu à la baisse le 19/02/2024 à 1%.**
- **une inflation de +2,6 % pour 2024 (+4,9 % en 2023),**
- **un déficit public qui diminue à 4,4 % du PIB, mais qui reste au-dessus du critère de Maastricht jusqu'en 2026 (4,9 % du PIB en 2023),**
- **la dette publique baisserait à 109,6 % du PIB (contre 109,7 % en 2023),**

Le scénario de la Loi de finances s'appuie sur des prévisions optimistes de croissance du PIB et de réduction des dépenses publiques.

Annexe :
Le contexte national d'élaboration du budget 2024

Projet Loi de Finances 2024

Contexte et perspectives macroéconomiques

Pour atteindre ces objectifs, la Loi de Finances propose :

- **une limitation de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales,**
- **une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État et l'engagement des collectivités dans une démarche de budget vert,**
- **l'association des collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques de fonctionnement (-0,5 % par rapport à l'inflation), tout en renforçant leur capacité d'investissement.**

Annexe :
Le contexte national d'élaboration du budget 2024

Projet Loi de Finances 2024

Contexte et perspectives macroéconomiques

Le détail des soutiens financiers de l'État :

- **la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2024 (comme en 2023) pour atteindre 27,24 milliards d'euros, hausse qui bénéficiera essentiellement aux communes (Dotation de solidarité urbaine et Dotation de solidarité rurale),**
- **le fonds vert (2,5 milliards d'euros) pour accélérer la transition écologique dans 3 domaines : la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie,**
- **L'accélération des recettes fiscales sous l'impact de l'inflation, et de la dynamique de la TVA**
- **La garantie d'un plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE sur la base du montant perçu en 2023**

Annexe :
Champs de compétences de l'EPCI

La Communauté de communes ne possède pas de compétence générale. Ses actions sont limitées aux compétences inscrites dans ses statuts

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
- **Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
- **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**
- **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 dont notamment** :
  - Immobilier d'entreprises : construction, achat, vente ou location de locaux d'activités, d'ateliers relais, de bâtiments d'accueil,
  - Aides aux entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
  - Actions de communication et de promotion pour mettre en valeur l'attractivité du territoire.
- **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire**
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires :**
  - Action de création et de maintien des commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie et multiservices…),
  - Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services.
- **Promotion du tourisme, dont création d'office de tourisme**
- **Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

Annexe :
Champs de compétences de l'EPCI

Compétences obligatoires

- **GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement :**
  - 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
  - 2° - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
  - 5° - La défense contre les inondations et contre la mer,
  - 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

  Dans ce cadre, la Communauté de communes exerce sa compétence par délégation à un syndicat reconnu en EPTB ou en EPAGE.
- **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en application de l'article L.229-26 du Code de l'Environnement**

Annexe : Champs de compétences de l'EPCI

Compétences facultatives

- **Politique du logement et du cadre de vie :**
  - Elaboration, gestion et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH),
  - Opération programmée d'amélioration de l'habitat,
  - Réalisation des logements locatifs sociaux dans le parc immobilier communautaire existant (à l'exclusion des bâtiments appartenant au domaine public et des constructions neuves) : opération, acquisition-réhabilitation, sous maitrise d'ouvrage communautaire ou H.L.M.,
  - Participation aux opérations de réhabilitation menées par les offices d'H.L.M. sur le parc immobilier privé non communal existant,
  - Dans le cadre de la contribution au maintien des commerces et des services de première nécessité, acquisition, réhabilitation et gestion des logements locatifs ou locatifs sociaux annexés (opérations mixtes),
  - Construction, acquisition, réhabilitation et gestion des hébergements d'urgence,
  - Participation aux opérations de création de structures d'hébergement à destination des jeunes travailleurs sous maitrise d'ouvrage des offices H.L.M.
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :**
  - Construction, gestion d'une piscine intercommunale,
  - Construction et gestion de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :**

  La définition de la voirie communautaire et l'énumération des voies répondant à cette définition font l'objet de l'annexe 1 aux présents statuts.
- **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations : Création et gestion de la MSAP labelisée France Services au sein du siège communautaire.**

Annexe : Champs de compétences de l'EPCI

Compétences facultatives

- **Action sociale d'intérêt communautaire :**

  Politique en faveur de la petite enfance :
  - Actions, services et équipements en faveur de la petite enfance,
  - Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de Multi-Accueil : crèches collectives, haltes garderies : est reconnu d'intérêt communautaire le pôle petite enfance, dit du Martin pêcheur, 5 rue Ernest Bellanger à Château-Renault,
  - Aménagement, entretien, gestion et animation de Relais Petite Enfance intercommunaux.

  Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
  - Actions, services et équipements en faveur de l'enfance (petites et grandes vacances, mercredis) et de la jeunesse,
  - Création, gestion et développement de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs sans hébergement relevant des petites et grandes vacances ainsi que des mercredis
- **Elaboration et actualisation du Projet de Territoire garantissant la vitalité, l'attractivité et le développement des communes membres.**
- **Soutien aux organismes d'aide à l'emploi.**

  Concourir à l'amélioration de la formation professionnelle, contractualiser des objectifs de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle avec la Mission Locale Loire Touraine, avec l'antenne de Pôle Emploi de Château-Renault et avec tout organisme d'insertion, de formation professionnelle et de l'emploi mettant en œuvre une action reconnue d'intérêt communautaire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement :**

  Création du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :
  - Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la règlementation en vigueur : conception / implantation / réalisation, et fonctionnement,
  - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif

Annexe : Champs de compétences de l'EPCI

Compétences facultatives

- **Politique sportive et culturelle :**
  - Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique,
  - Aides aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires, validé par une convention d'objectifs.
  - Portage du dispositif PACT culture Région Centre (dispositif Projets Artistiques et Culturels du Territoire) pour les communes et associations du Castelrenaudais, en soutien à l'organisation de manifestations culturelles. Chaque commune ou association concernée conventionnera avec la Communauté de Communes.
- **Transport :**
  - Organisation de circuits de transports non urbains. Pour l'organisation des transports non urbains, cette compétence sera exercée dans la mesure où il existe une convention de second rang entre le Communauté de Communes du Castelrenaudais et la Région, compétent en matière de transport, au terme de la loi du 16 janvier 2001.
  - Organisation de circuits de transports scolaires. La Communauté de Communes est compétente, en tant qu'organisateur secondaire, par délégation de la Région, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires assurant la desserte des établissements scolaires : École primaire d'Auzouer-en-Touraine, École primaire du Boulay, Écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique de Morand, Saint-Nicolas-des-Motets et Dame-Marie-les-Bois, Écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique de Monthodon et des Hermites, Écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique de Nouzilly et Crotelles, Collège André Bauchant de Château-Renault, Collège Le christ-Roi de Tours, Lycée Beauregard de Château-Renault, Lycées d'Amboise : Léonard de Vince et Chaptal, Lycées de Tours ; Eiffel, Clouet, Choisel et Vaucanson.
    La Communauté de Communes peut intervenir hors de son territoire par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissement scolaires extérieurs.
  - Transport collectif des écoles maternelles et élémentaires publiques en direction de l'équipement aquatique intercommunal castel'eau au cours de l'année scolaire.
- **Tourisme :**
  - Mise en place et entretien d'une signalétique sur l'itinéraire cyclable jacquaire et des autres itinéraires cyclables du schéma directeur et reconnus d'intérêt communautaire,
  - Mise en place et entretien d'une signalétique, et mise en valeur de circuits de promenade de randonnées pédestres.

Annexe :
Champs de compétences de l'EPCI

Compétences facultatives

- **Numérique** :
  Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales .
- **Action médico-sociale** :
  Construction, aménagement, entretien et gestion d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire reconnue d'intérêt communautaire à Château-Renault.
  Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'une Maison de Santé reconnue d'intérêt communautaire à Saint-Laurent-en-Gâtines.
- **Gendarmerie** :
  Construction, aménagement, entretien et gestion de la gendarmerie de Château-Renault.
- **Prestations de service :**
  La Communauté de Communes pourra effectuer à titre accessoire des prestations de service pour le compte de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.
- **Adhésion à un syndicat mixte :**
  La Communauté de Communes est autorisée à adhérer pour l'exercice de ses compétences à un syndicat mixte.
- **Études** :
  La Communauté de Communes permet d'engager des études générales pour tout autre domaine d'intérêt général ou en vue d'apprécier l'opportunité de prendre des compétences nouvelles, ou pour coordonner des études sur tout ou partie du territoire communautaire.

Annexe :
Le prévisionnel 2024
à partir des orientations budgétaires des commissions

Montant des dépenses et recettes réelles (sans les écritures d'ordre : amortissements) de l'année présentées lors des commissions thématiques

Budget général - section de fonctionnement			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (projection)
Recettes réelles de fonctionnemet	8 728 296,40	8 763 841,77	8 790 528,18
Dépenses réelles de fonctionnement	12 200 607,00	7 939 047,78	8 735 294,65
Solde	**-3 472 310,60**	**824 793,99**	**55 233,53**

Budget Général - section d'investissement			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (projection)
Recettes réelles d'investissement	950 440,79	336 310,38	1 888 917,68
Dépenses réelles d'investissement	3 735 081,00	749 462,28	3 952 958,31
Solde	**-2 784 640,21**	**-413 151,90**	**-2 064 040,63**

Les résultats 2023 concerne l'exercice hors report des résultats antérieurs

En fonctionnement 5 444 555,67 € au chapitre 011 « charges à caractères générales » incluant des dépenses non fléchées à hauteur de 3 567 723,67 €.

En investissement 901 740 € inscrits au titre des subventions d'investissement dont 715 852 € sur les études patrimoniales eau et assainissement dont seul l'acompte de 225 658,76 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été perçu en 2023.

Annexe :
Le prévisionnel 2024
à partir des orientations budgétaires des commissions

Montant des dépenses et recettes réelles (sans les écritures d'ordre : amortissements) de l'année présentées lors des commissions thématiques

Budget immeubles de rapport - section de fonctionnement			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (projection)
Recettes réelles de fonctionnemet	423 831,45	414 673,20	427 241,00
Dépenses réelles de fonctionnement	358 437,00	185 731,47	283 392,00
Solde	**65 394,45**	**228 941,73**	**143 849,00**

Budget Immeubles de rapport - section d'investissement			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (projection)
Recettes réelles d'investissement	171 690,00	155 571,32	18 500,00
Dépenses réelles d'investissement	441 762,37	261 272,00	546 722,00
Solde	**-270 072,37**	**-105 700,68**	**-528 222,00**

Les résultats 2023 concerne l'exercice hors report des résultats antérieurs

En fonctionnement 282 275,00 € au chapitre 011 « charges à caractères générales » incluant des dépenses non fléchées à hauteur de 119 784,00 €.

Annexe :
Le prévisionnel 2024
à partir des orientations budgétaires des commissions

Montant des dépenses et recettes réelles 2024 (sans les écritures d'ordre : amortissements et stocks) de l'année présentées lors des commissions thématiques

Budget zones d'activités - section de fonctionnement			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (projection)
Recettes réelles de fonctionnemet	100 365,02	7 522 064,13	100 385,00
Dépenses réelles de fonctionnement	69 235,00	29 581,16	54 315,00
Solde	**31 130,02**	**7 492 482,97**	**46 070,00**

Budget zones d'activités - section d'investissement			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (projection)
Recettes réelles d'investissement	4 784 543,00	0,00	90 602,00
Dépenses réelles d'investissement	3 015 589,12	1 573 290,17	741 255,00
Solde	**1 768 953,88**	**-1 573 290,17**	**-650 653,00**

Les résultats 2023 concerne l'exercice hors report des résultats antérieurs

La vente des terrains (Porte de Touraine) était initialement prévue en section d'investissement (réserve foncière) avant la création de la Zone d'activité concertée II.